

Un nouvel élan pour Aulnay

Chère lectrice, cher lecteur de Quoi de neuf?

Nous espérons que vous serez heureux de lire ce nouveau bulletin d'information. Depuis le début, nous l'avons voulu agréable et utile aux Aulnaysiens, et ouvert à tous les contributeurs, tout comme les autres actions que nous avons entreprises pour vous, pour nous tous.

Nous vous informons sur ces nouvelles actions, de même que nous vous faisons part d'autres belles réalisations de bonnes volontés qui se rassemblent pour le bien de tous.

De notre groupe sont nés, outre ce bulletin, bien des projets pour vous, pour Aulnay.

Certains sont déjà en place : l'aide aux devoirs gratuite ; le Café des parents ; la fourniture de solutions hydroalcooliques à l'école et au centre de loisirs ; la large consultation à laquelle 100 foyers ont déjà répondu sur le développement de commerces et services ; et pour répondre à vos attentes, la venue du commerce *Mes produits des Yvelines* (et d'autres en préparation : pain, médicaments,...) ; la promotion des entreprises aulnaysiennes, avec aussi le projet de créer un club et un espace de coworking, pour les aider à développer leur activité donc l'emploi ; etc...

Pour aller plus loin, nous avons constitué une liste de candidats à l'élection municipale. Ils porteront les valeurs d'ouverture et de coopération qui nous animent: Avec vous, pour chacun, pour demain, Soyons Tous Acteurs pour Aulnay. Vous pourrez leur apporter votre soutien les 15 et 22 mars.

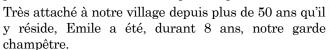
Vous pouvez aussi à tout moment rejoindre ce nouvel élan pour Aulnay, et tout simplement vous impliquer ponctuellement dans tel ou tel projet qui vous intéresse particulièrement : vous serez toujours bienvenu(e). Alors, bonne lecture et à bientôt!

Pierre



Emile Lévêque, notre dernier garde-champêtre

Personnage attachant et incontournable de notre village, nous vous présentons, pour ceux qui ne le connaissent pas encore, Emile LEVEQUE, Mimile pour beaucoup d'entre nous, qui fêtera le 18 mars prochain, vaillamment ses 84 printemps.



Après un service militaire de 27 mois et demi, dans la fanfare des chasseurs basée en Allemagne ou il jouait de la trompette de cavalerie et du cor de chasse, grâce à laquelle il a visité grand nombre de ville européenne, Emile s'installe tout d'abord trois ans à Nezel, avec sa regrettée Mireille, face à la maison que nous occupions avec ma famille, puis, il emménage au Val d'Aulnay, dans la maison qu'il occupe encore aujourd'hui.

Ce sont les années fastes, un travail chasse l'autre, chez BONNE-MERE, puis chez PLASTIFEUTRE, où il se souvient ému des tapis qui sortaient rutilant des machines, un rayon de soleil sublimant l'instant. La paie était très bonne! Mais à son grand regret, la société déménage en Normandie un an après son arrivée. C'est alors à la VIM, société de ventilation installée à Elisabethville, qu'Emile est embauché comme cariste, rejoignant ainsi son frère jumeau René, ou Il y passera 26 ans de sa vie, et y noua de solides amitiés. Une fois de plus, cette société déménage en 1988.

C'est Robert GRANDRY, notre regretté Maire (cf. QD9 janvier) qui le recrute comme garde-champêtre. Il était en charge du bon respect du stationnement, de la surveillance du parc, de la Mauldre, de la distribution de certains courriers et surtout l'entretien des espaces verts et du fleurissement du village. Il a en mémoire grand nombre d'anecdotes, qu'il a plaisir à raconter. En 1996, l'heure de la retraite sonne, 60 ans déjà. Depuis, Emile passe la majeure partie de son temps à entretenir son potager et son verger, ainsi que les alentours de sa propriété. Un exemple pour tous.

Lorsque que vous passerez devant chez lui, n'hésitez pas à lui lancer un « salut Emile » !

Philippe

Le café-parents

Après le succès du Café-poussettes début février, une nouvelle séance de Café-parents s'est déroulée mardi, toujours animée bénévolement par le Dr Valérie BIVAS.

Thème évoqué : les devoirs scolaires, ou comment accompagner les enfants qui vont à l'école dans leurs apprentissages.

Nous nous sommes retrouvés autour de café, de thé, tisanes et petits gâteaux dans le joli cadre du gite « les Hauts d'Aulnay ».

Ambiance détendue, beaucoup d'échanges, et discussions sérieuses. On a parlé devoirs, comment préparer les tout jeunes enfants aux premiers apprentissages, temps de concentration moyens au primaire et au collège, comment aider à apprendre...

Après deux heures chaleureuses et animées, les participants se sont séparés, sur la promesse de bientôt se retrouver pour une nouvelle rencontre.

Gen

Quoi de Neuf sur l'épidémie du Coronavirus? Et comment éviter de l'attraper...



Actuellement, la maladie (COVID-19 Coronavirus disease 2019) est passée en mode épidémique et évolue très vite.

Rappel de la maladie:

Le 31 décembre 2019 la Chine a informé l'organisation Mondiale de la Santé (OMS) de cas groupés de pneumonies, en majorité des cas situés à proximité d'un marché d'animaux vivants de la ville de

Le 7 janvier 2020 ce nouveau virus a été identifié comme étant un germe de la famille des coronavirus, comme le SARS, responsable d'une épidémie mondiale en 2003. Son génome a été décodé, et il a été finalement nommé le SARS-CoV-2.

Dès le début de la maladie, et malgré des mesures de confinement très sévères, le virus s'est répandu dans le monde entier, et l'épidémie s'aggrave depuis mi-février.

Le 10 mars à 15 heures, 93 pays ont déclaré 117723 cas confirmés, et 4258 décès (1606 cas en France et 30 décès).

Comment détecte-t-on la maladie?

Un test nasal a été mis au point ; il donne le diagnostic en quelques heures. Il est possible de se faire tester sur ordonnance de votre médecin dans les laboratoires de ville. Le test coûte 54€ remboursé à 70% par la Sécurité sociale, le reste par les mutuelles.

Comment se présente la maladie?

Les premières études montrent que les enfants et les jeunes jusqu'à 20 ans développent souvent des maladies inapparentes ou des symptômes de rhume.

Mais quand la maladie est inapparente, ils sont contagieux quand même, et le virus circule davantage. C'est pour cela que les écoles ferment dans les zones où il y a beaucoup de cas identifiés.

Parmi les adultes, un grand nombre est aussi atteint sans le moindre signe, comme pour les autres maladies virales. Les autres ont une maladie qui ressemble à un gros rhume ou à une grippe, parfois une gastroentérite, et sont soignés par leur médecin habituel ; certains, environ 20%, ont des signes de pneumonie plus ou moins graves et sont parfois hospitalisés.

Quelle réponse de l'Etat face à ce risque?

Toutes les organisations mondiales de santé ont pris des mesures impressionnantes pour suivre les cas de patients atteints et pour répondre à l'épidémie.

La France est un des pays les plus mobilisés pour répondre aux besoins sanitaires urgents, d'hôpitaux, de médecins. Le système de santé est en état de vigilance maximale. Les centres de recherche dans le mode entier sont extrêmement actifs, et les découvertes concernant la maladie sont instantanément diffusées partout.

Comment se transmet la maladie?

Le COVID-19 se transmet de plusieurs façons possibles, et d'abord par voie aérienne, c'est-à-dire lorsqu'on est à proximité d'un malade qui tousse ou éternue. Le virus survit bien dans l'air, plus que d'autres virus, et plusieurs heures apparemment sur les surfaces ou dans les systèmes de ventilation. Il y a quelques cas de transmission par les selles.

Comment se protéger?

Par des mesures d'hygiène renforcée:

- Se laver les mains avec du savon pendant une minute, Comment se laver les mains puis bien rincer, plusieurs fois par jour, ne pas sécher avec les séchoirs publics, mais bien avec des serviettes en papier.
- Porter des gants dans les espaces publics, les transports publics notamment.
- Nettoyer avec de l'alcool les écrans d'ordinateur portable et téléphone.
- Quand on est malade, enrhumé, que l'on tousse, porter un masque, ou tousser dans un mouchoir jetable ou dans son
- Quand vous rentrez chez vous après le travail, déchaussez-vous dès l'entrée.
- Soyez tout particulièrement prudents dans les gares et les aéroports.



Dispositions pratiques

Les solutions hydro-alcooliques ne sont plus disponibles, mais vous pouvez utiliser de l'alcool médicinal à 70° avec le même résultat. Vous pouvez désinfecter les surfaces chez vous avec de l'eau de javel ou de l'alcool ménager. Lavage des mains des enfants https://naitreetgrandir.com/fr/sante/lavage-mains/

Si l'école ou la crèche d'un enfant ferme, vous pouvez rester chez vous pendant 14 jours pour le garder en conservant votre salaire. https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13890

Numéro vert national pour répondre aux questions non médicales Numéro vert national : 0 800 130 000 (gratuit, 24h/24, pour les questions NON médicales)

En conclusion

Le COVID-19 est une maladie un peu plus dangereuse et plus contagieuse que la grippe. La situation évolue très rapidement, mais est suivie avec la plus grande vigilance par les autorités sanitaires et professionnels de santé. Ayant moi-même intégré l'équipe des médecins du SAMU, je continuerai à donner des informations actualisées.

Docteur Valérie BIVAS-DARRIGOL

Sources:

ECDC assessment of the COVID-19 situation in Europe [DGS-URGENT] 2020-ALE-07 COVID-19, informations actualisées European Scientific Conference on Applied Infectious Disease Epidemiology

Et la décharge du parc...

Dans un article précédent, nous signalions la grande décharge sauvage ouverte dans le Parc, près du pont Soubie, accumulant les déchets municipaux de construction, gravats, béton, ballast de la voie ferrée (particulièrement polluants), branchages etc.

Le maire sortant a tenté de détourner l'attention en nous reprochant à tort d'avoir mobilisé l'ONF, dont l'avis nous importait pour l'avenir du Parc. Le lecteur intéressé par ce nouveau faux pas du maire sortant trouvera le détail des faits sur le site de notre liste.

Le courrier de l'ONF qu'il a diffusé en le présentant comme un démenti confirme au contraire que "les agents de l'ONF ont bien constaté des déchets verts et la mise en place de ballast". L'ONF n'a pas besoin de se prononcer sur l'illégalité d'une telle décharge : le code de l'environnement l'interdit expressément (art. L541-3 et L541-46). Il prévoit des amendes jusqu'à $150.000 \in$ et, pour le responsable de la collectivité, des sanctions pénales allant jusqu'à 2 ans de prison.

Suite à notre article, il a fait évacuer une première partie des gravats en catastrophe, reconnaissant implicitement les faits. Il en reste encore beaucoup sur place qu'il faudra évacuer, et il faudra ensuite bien du temps et des efforts pour nettoyer, dépolluer et redonner vie au sol.

Laurent, Michel, Philippe, Richard





Restons à l'écoute avec Quoi de neuf!

Vous pouvez aussi nous envoyer vos articles ; ils sont • les bienvenus !

Vous pouvez également nous demander de ne plus recevoir la version papier du journal (voir les modalités dans notre précédente édition)

quoideneuf@mailo.com

Pensée du dimanche:

Si dans l'urne tu glisses ton bulletin, assurément tu es un bon citoyen...



La fresque du climat



À Aulnay le jeudi 27 février, s'est tenu le premier atelier scientifique collaboratif et créatif conçu pour sensibiliser, de façon ludique, au «changement climatique». Le but était d'appréhender les enjeux climatiques et d'esquisser des solutions concrètes activables par tous.

3 équipes de 7 personnes se sont « affrontées » dans l'objectif de réaliser la fresque qui servirait de support en fin d'atelier. À l'aide de cartes, dont les données sont issues du dernier rapport du GIEC, les participants ont réalisé leurs fresques en découvrant de manière didactique la réalité des faits.

À l'issue de ce jeu, les réactions ont été très diverses avec pour certains de la culpabilité, de la peur, voire de l'étonnement devant l'ampleur du phénomène. Cependant, avec une envie de changer les choses rapidement, chacun des participants a conservé une énergie pour exprimer des solutions.

Merci à Mélanie et à ses parents d'avoir pu permettre ce moment important, car je suis convaincu qu'il faut comprendre pour agir.

Pour les sceptiques ou les dubitatifs, encore trop nombreux, je leur propose comme réponse : adopter le principe de précaution.

Pour ceux qui souhaitent des compléments d'information, j'en ai à disposition. Contactez-moi via l'adresse : quoideneuf@mailo.com

Pour les autres, continuez à dormir sur vos deux oreilles jusqu'en...

Richard

Aulnay-sur-Mauldre à la veille de la 1ère Guerre Mondiale

En ce début de siècle, la population d'Aulnay-sur-Mauldre comprend 362 habitants répartis dans 80 habitations. La plupart de celles-ci se situent autour de l'église mais on compte également 8 maisons au Val d'Aulnay. Quelques habitants demeurent également aux moulins des Brissettes et des Mille-Soupes ainsi que près du moulin de la Chaus-sée situé sur la commune de Maule.

Les élections de mai 1908

Lors du scrutin du 3 mai 1908, les conseillers suivants ont été élus : Alexandre Bayvet, Laurent Honoré Béguin, Ernest Dieuleveut, Emile Dufays, François Dupuis, Emile Larnaude, Eugène Mallémont, Adrien Métivier, Léon Morin et Louis Charles Thévenon.

A la séance du Conseil Municipal du 17 mai, tenue sous la présidence d'Alexandre Bayvet, conseiller le plus âgé, Emile Larnaude est réélu maire. Ernest Dieuleveut sera son adjoint.

Les actualités de l'époque vues au travers du CM

- Le 31 août 1908

En vue de l'ouverture prochaine à l'exploitation de la ligne de tramway de Maule à Meulan, émet le vœu que quatre trains par jour au moins soient prévus dans chaque sens.

- Le 14 novembre 1908

Vu le mémoire présenté par M. Chateau pour la réfection de l'horloge arrêté à la somme de 700F.

- Le 8 août 1909

Considérant qu'une partie du jardin de l'école a été prise pour la construction du tramway Versailles-Meulan, décide d'acquérir une parcelle attenante au jardin offerte par le propriétaire M. Hauducoeur Emile de Boinville moyennant la somme de 100F.

- Le 9 novembre 1909

Vu la circulaire de M. le Préfet en date du 5 décembre 1905 considérant les inconvénients qui résultent du balayage des classes par les élèves de l'école, décide de confier, à partir de ce jour, à une personne rémunérée par la commune les soins qui incombaient jusqu'à ce jour aux enfants et qui faisaient l'objet de critiques justifiées de la part des parents.

- Le 6 février 1910

Vote une somme de 100F pour répondre à l'appel de Mr le Préfet en faveur des victimes des inondations.

- Le 7 août 1910

A la demande de Mr Sevoz, facteur-receveur des Postes, les deux courriers ordinaires du dimanche, pour la gare Saint-Lazare et Montparnasse sont supprimés.

- Le 20 novembre 1910

Mr le Maire expose au CM que la commune est approvisionnée en eau potable seulement par des puits qui peuvent être souillés par toutes sortes d'infiltrations surtout en ces années particulièrement pluvieuses. Ce danger pour la salubrité publique a déjà été rapporté par la commission d'hygiène à plusieurs reprises. Or, il existe au hameau abandonné de Culfroid, une source dont l'eau analysée au laboratoire départemental a été reconnue de bonne qualité. Le Maire demande au Conseil s'il n'y aurait pas lieu de faire exécuter une étude de la captation. Le Conseil, après en avoir délibéré, considère que le projet ne semble pas intéressant.

- Le 23 septembre 1911

Décide d'accueillir favorablement la demande de Mr le Préfet à l'effet de participer aux frais d'installation du téléphone de la brigade de gendarmerie de Maule et vote une dépense de 6F pour la 1ère année, de 5F pour la deuxième, de 4F pour la troisième et de 2F50 pour les suivantes.

- Le 17 mars 1912

Désireux de s'associer à l'élan généreux et patriotique qui parcourt la France entière, le CM participe pour 50F à la souscription nationale pour l'achat d'aéroplanes militaires.

- Le 23 mars 1912

Le Conseil considérant que la rue principale d'Aulnay est dépourvue de trottoirs et caniveaux ; qu'il n'existe pas d'égouts ; que lors des orages, les eaux pluviales descendant soit de la côte de Bazemont, soit de la côte du Val d'Aulnay n'ont pas d'écoulement et s'accumulent dans les parties basses du village où elles recouvrent les rues sur une épaisseur de plus de 20 centimètres, qu'elles y déposent un limon pestilentiel, décide que l'agent voyer sera chargé d'étudier les travaux d'assainissement nécessaires.

- Le 16 février 1913

Considérant que la couverture du préau des écoles, ainsi que celle des cabinets d'aisance et annexes sont en très mauvais état autorise Mr Louis Frichot, qui a établi un devis s'élevant à la somme de 764F, à effectuer le travail de réparation.

- Le 21 juin 1914

Considérant que le curage de la Mauldre n'est pas exécuté depuis plusieurs années, que la rivière est encombrée de vases qui infectent les parties traversées. Considérant que les usiniers ont seuls l'usage de la rivière et en retirent un bénéfice du fait de l'établissement de leurs barrages. Émet le vœu que les usiniers soient mis en demeure de faire le curage de la rivière dans la limite de leurs revenus, comme cela s'est fait depuis plus de cinquante ans.

Jean-Yves